

S'engager avec Jeunesse et Entreprises

Les clubs territoriaux de Jeunesse et Entreprises sont organisés sous une forme associative : chaque club est membre du réseau AJE, animé par AJE-France, dans le cadre de relations dites de "quasi-franchise" (inspirées par le modèle de la franchise sans les aspects commerciaux).

DEVENIR PRESIDENT ou DELEGUE D'UN CLUB AJE

Le Président du Club AJE est Président de l'association locale et assure la responsabilité de fonctionnement du Club. Quand il n'est pas assez disponible pour accompagner personnellement les activités du Club, il peut déléguer cette responsabilité à un autre Membre du Club (désigné comme « Délégué »). Secrétaire et Trésorier peuvent venir renforcer la gestion du Club.

Toutes les fonctions sont complémentaires et chacun s'implique selon ses goûts, affinités, réseaux relationnels et disponibilité.

Plusieurs prérequis pour devenir Président ou Délégué d'un Club AJE :

- Adhérer au projet associatif de Jeunesse et Entreprises
- Adhérer à la philosophie de l'engagement chez Jeunesse et Entreprises
- S'engager à décliner les actions nationales au niveau territorial
- Développer le Club, s'assurer de sa notoriété et de sa pérennisation
-

LES MISSIONS D'UN PRESIDENT ou DELEGUE D'UN CLUB AJE

- **Animer/recruter des bénévoles pour le Club AJE local afin de soutenir les actions sur le territoire**
- **Décliner les actions de Jeunesse et Entreprises au niveau local tout en s'adaptant aux spécificités territoriales**
- **Veiller à la mise à jour du tableau de bord des activités du club**
- **Dynamiser le réseau des partenaires locaux**
- **Organiser les démarches administratives statutaires du club : Conseil d'Administration, Assemblée, ...**

PROFIL DU PRESIDENT ou DU DELEGUE D'UN CLUB AJE

Le profil type, pour les deux fonctions, serait un manager expérimenté ayant une expérience professionnelle en entreprise ou à la direction d'un établissement d'enseignement et disposant de suffisamment de temps : en activité, pré-retraite, ou jeune retraité.

DISPONIBILITE NECESSAIRE

Il est difficile de quantifier le temps nécessaire comme toute fonction ayant une part de responsabilité relationnelle. Nous estimons en moyenne le temps d'implication à 1 ou 2 journées par semaine hors vacances scolaires.

CONTACT

Anthony Cange

anthony.cange@jeunesse-entreprises.com

01 47 55 88 29